

Page 1/8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n°: P-70005 Replenisher - Or

Date d'émission 2014-11-13 Date de révision 2022-07-19 Version 7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Replenisher pour Xerox Color 800i Press, Xerox Color 1000i Press

Référence 006R01664, 006R01665

Couleur Or

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG/SA

Sägereistrasse 29 Glattbrugg, 8152 Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter
Téléphone
Adresse e-mail
Christoph Schwiezer
043 / 305 12 12
ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons): Tèl: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion



 Date d'émission
 2014-11-13
 Date de révision
 2022-07-19
 Version
 7

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	NoCE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Résine	20-30	Propriétaire	Non répertorié	,	· ·	-
Résine de polyester	20-30	117581-13-2	Non répertorié			
Matériaux céramiques	15-20	66402-68-4	266-340-9			
Aluminium (métal)	10-15	7429-90-5	231-072-3	Pyr. Sol. 1	H250	
` '				Water-react. 2	H261	
				Flam. Sol. 1	H228	
Cire de paraffine	<10	8002-74-2	232-315-6			
Silice (amorphe)	<5	7631-86-9	231-545-4			
Pigment jaune	<5	Propriétaire	Répertorié			
Silice (surface traitée)	<2	68909-20-6	272-697-1	STOT RE 2	H373	
Titane (dioxyde de)	<1	13463-67-7	236-675-5	Carc (Inhal) 2	H351	

Texte intégral des énoncés H: voir section 16 Remarque

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il

faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé

Notes au médecin Traiter les symptômes

[&]quot;--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.





Date d'émission 2014-11-13 Date de révision 2022-07-19 Version 7

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité Ininflammable
Point d'éclair Sans objet

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir la formation de nuages de poussières

Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau

chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques Voir Section 13 pour plus d'informations



 Date d'émission
 2014-11-13
 Date de révision
 2022-07-19
 Version
 7

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales) Limite d'exposition Xerox 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Protection des mains
Aucun équipement de protection spécifique exigé
Aucun équipement de protection spécifique exigé
Aucun équipement de protection spécifique exigé

corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique exigé

Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

AspectPoudreOdeurFaibleÉtat physiqueSolideSeuil olfactifSans objetCouleurOrPHSans objet

Point d'éclair Sans objet



Date d'émission 2014-11-13 Date de révision 2022-07-19 Version 7

Point de fusion / congélation Sans objet
Point/intervalle d'ébullition Sans objet

Point de ramollissement 49-60 °C / 120-140 °F

Taux d'évaporation Sans objet Inflammabilité Ininflammable Limites d'inflammation dans l'air Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Pression de vapeur
Densité de vapeur
Sans objet
Densité
1-2
Hydrosolubilité
Coefficient de partage
Température
Sans objet
Sans objet
Aucun(e)

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Indéterminé(e)(s) Viscosité Sans objet

Propriétés explosives Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence

d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Propriétés comburantes Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereusesAucun(e) dans des conditions normales de transformation **Polymérisation dangereuse**Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux





 Date d'émission
 2014-11-13
 Date de révision
 2022-07-19
 Version
 7

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50, voie cutanée > 5 g/kg (lapin)

CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation Voir « Autres données » dans cette section.

Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des

concentrations élevées de particules de TiO2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'anage.

l'encre.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

Effets sur certains organes

cibles

Aucun(e) connu(e)

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Sans objet

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

endocrinienne

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité



Date d'émission 2014-11-13 Date de révision 2022-07-19 Version 7

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination des

déchets

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent

En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Code de déchets du CED 08 03 18

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer

un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les

égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage



Date d'émission 2014-11-13 Date de révision 2022-07-19 Version 7

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

 Date d'émission
 2014-11-13

 Date de révision
 2022-07-19

Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 3

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H228 - Matière solide inflammable

H250 - S'enflamme spontanément au contact de l'air

H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.